

Demande de Permis de Construire



**BRAY
ÉNERGIES**

213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles CEDEX

Projet de parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint Aignan (étang Ouest)

Commune de
Bray-Saint Aignan (45460)

1 / situation du terrain

1/1 plan de situation du terrain	1/200 000	PC1
1/2 plan de situation du terrain	1/20 000	PC1
1/3 vue aérienne du terrain	1/5 000	PC1
1/4 plan parcellaire	1/5 000	PC2
1/5 plan masse état initial du site	1/2 500	PC2

Édition du 31 octobre 2023

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au} | CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

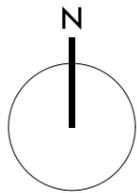
Dossier édité le 31 octobre 2023

Projet de construction de parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint Aignan

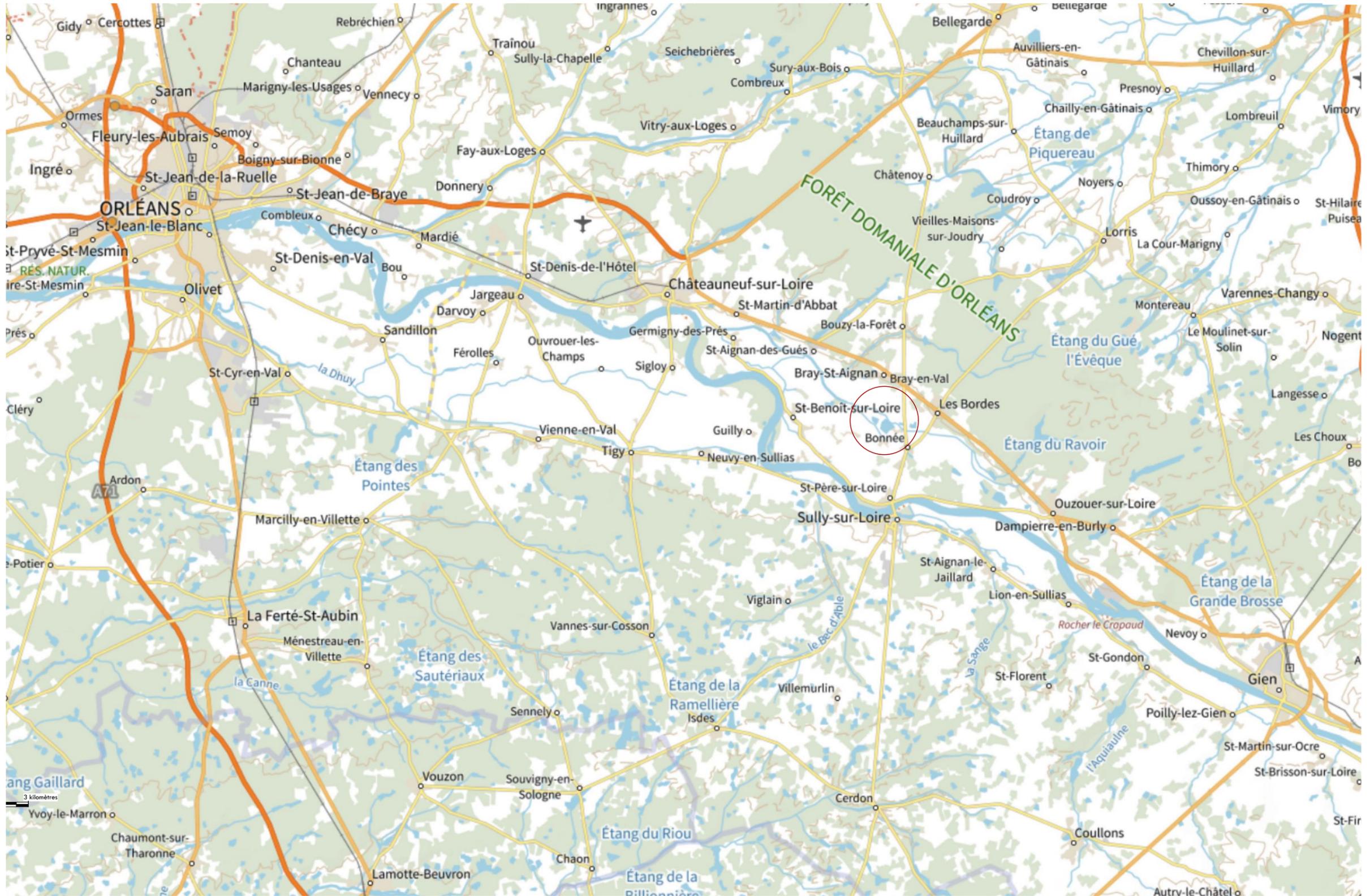
Commune de Bray-Saint Aignan (45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



secteur d'implantation du projet



PC1

1/1 situation du terrain au 1/200 000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

DPC

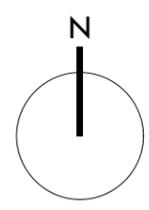
Dossier édité le 31 octobre 2023

Projet de construction de parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint Aignan

Commune de Bray-Saint Aignan (45460)



213, Cours Victor Hugo 33323 Bègles CEDEX



secteur d'implantation du projet



PC1

1/2 situation du terrain au 1/20000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

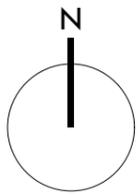
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



localisation du
projet



PC1

1/3 vue aérienne du terrain au 1/5000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

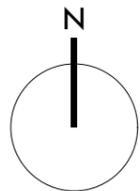
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)

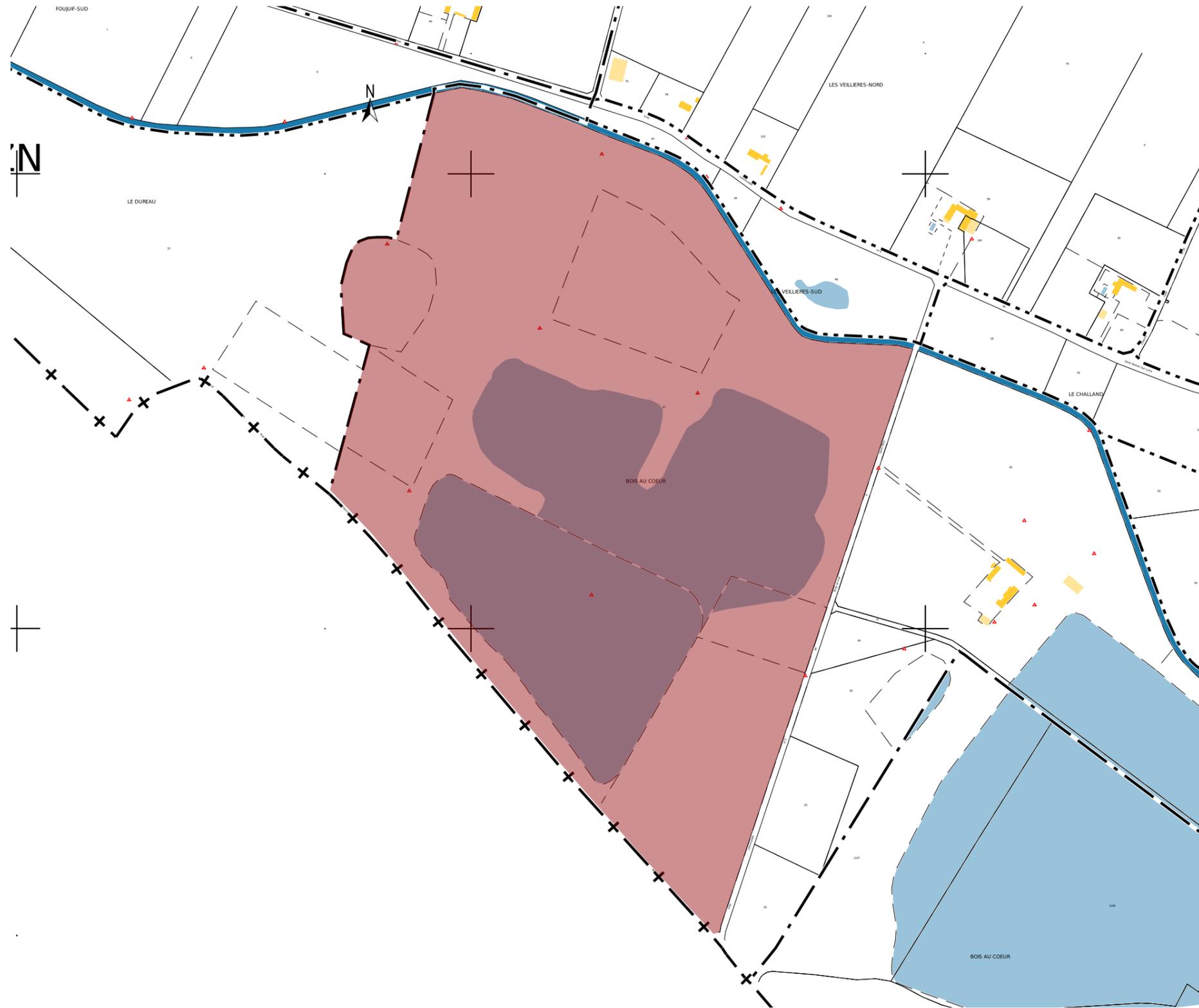


213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



 bâti léger et lourd
existant
 parcelles du projet

0 100 mètres
© cadastre.gouv.fr



Références cadastrales de la
parcelle d'implantation du projet :

numéro de parcelle	section	surface en m2
47	ZK	337430
surface totale		337430

PC2

1/4 plan parcellaire au 1/5000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

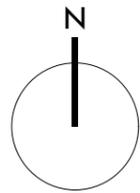
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)

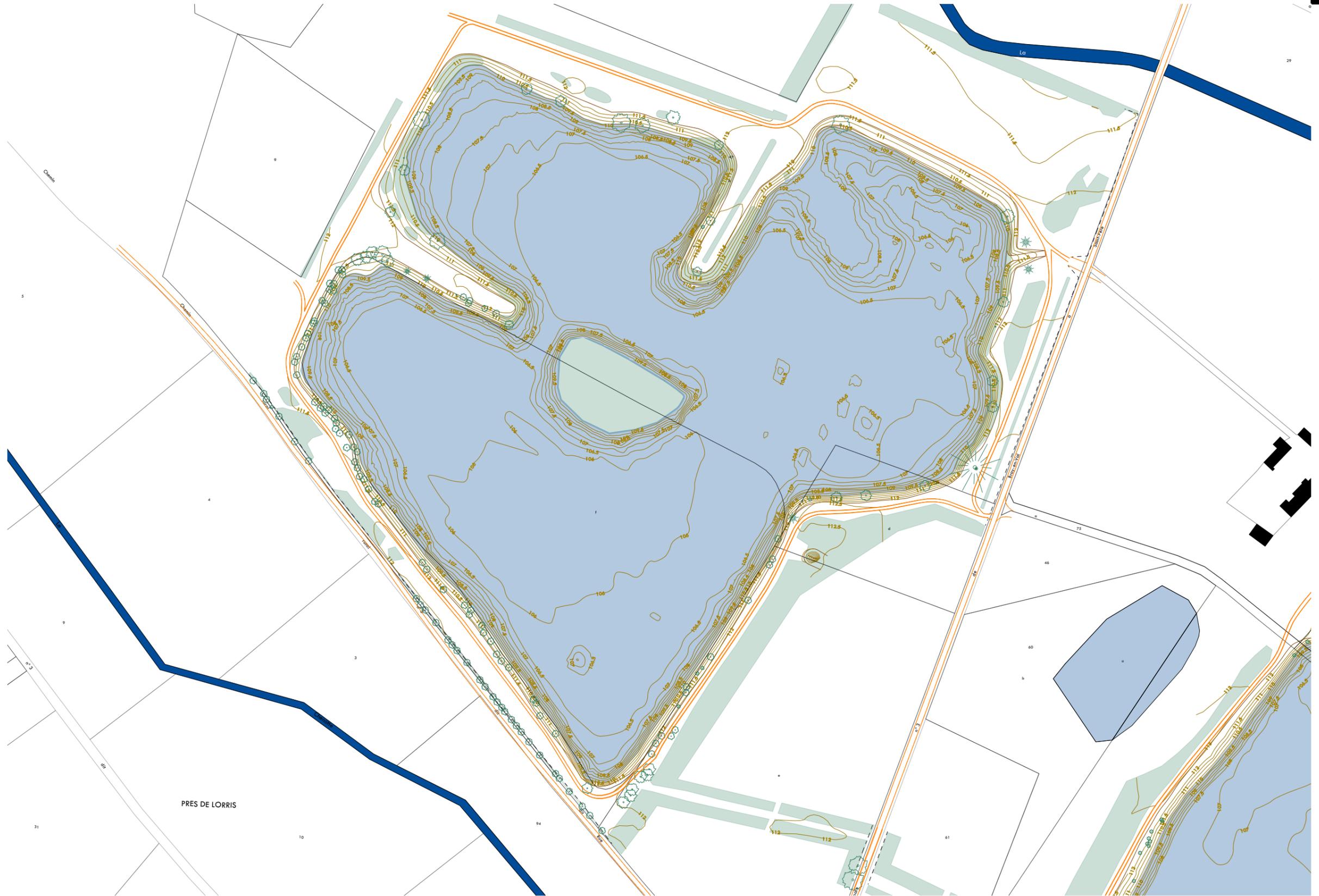


213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



- talus
- voies et chemins existants
- clôture grillagée existante
- trame végétale
- courbes de niveau
- parcelles
- emprise du projet
- surface hydraulique
- réseau hydraulique

0 50 mètres



PC2

1/5 plan masse état initial au 1/2500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelieryc.au.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Demande de Permis de Construire



**BRAY
ÉNERGIES**

213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles CEDEX

Projet de parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint Aignan (étang Ouest)

Commune de
Bray-Saint Aignan (45460)

2/implantation

2/1 plan masse du projet	1/2500	PC2
2/2 plan masse du projet spécifique aux détails des voies	1/3000	PC2
2/3 plan masse du projet spécifique aux modifications du terrain	1/2500 et 1/1000	PC2
2/4 coupes sur terrain et le projet ouest	1/1600, 1/1550 et 1/800	PC3

Édition du 31 octobre 2023

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au} | CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

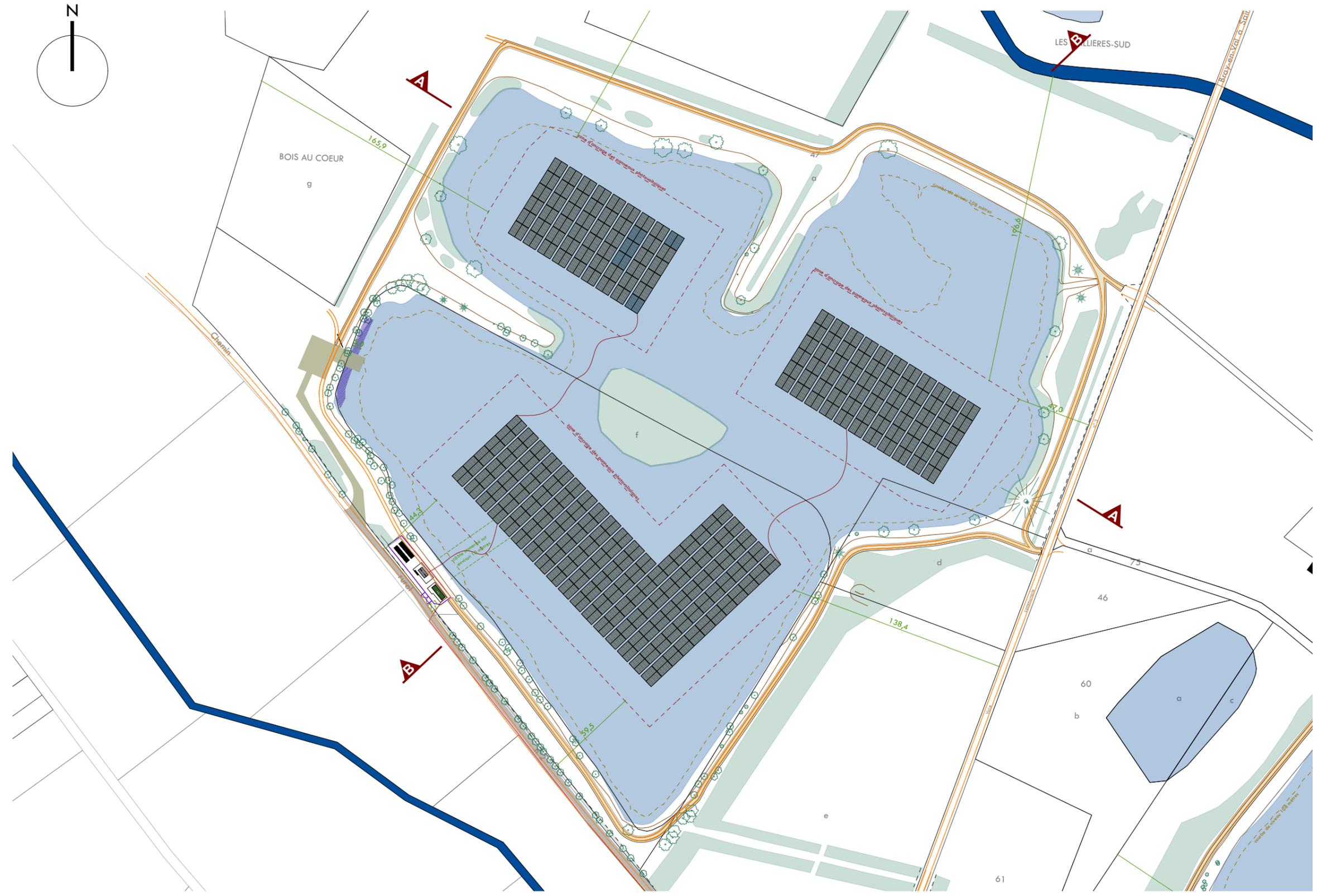
Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX

-  talus
-  voies et chemins existants
-  trame végétale interne
-  parcelles
-  réseau électrique
-  courbe de niveau (108 m)
-  surface hydraulique
(niveau d'eau mesuré en
mars 2022)
-  berge reprofilée en pente
douce
-  piste calcaire créée
-  piste existante / ancien
chemin d'exploitation de
carrière
-  chemin rural renforcé
-  clôture et portail
-  poste de transformation
-  poste de livraison
-  tables photovoltaïques
et ancrages
-  container de stockage

0 50 mètres



PC2

2/1 plan masse au 1/2500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau | CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le 31 octobre 2023

Projet de construction de parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint Aignan

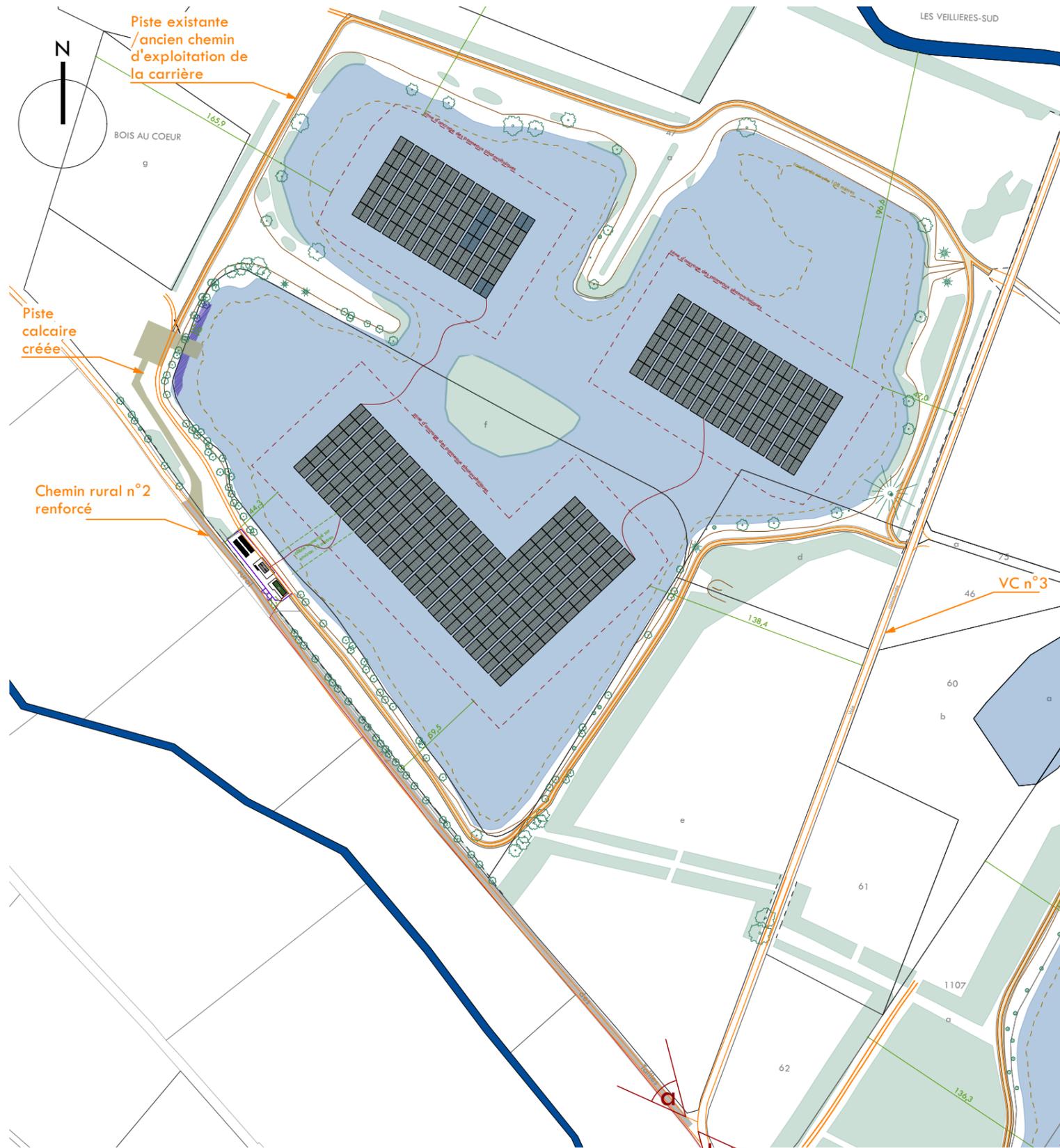
Commune de Bray-Saint Aignan (45460)



213, Cours Victor Hugo 33323 Bègles CEDEX

- talus
- voies et chemins existants
- trame végétale interne
- parcelles
- réseau électrique
- courbe de niveau (108 m)
- surface hydraulique (niveau d'eau mesuré en mars 2022)
- berge reprofilée en pente douce
- piste calcaire créée
- piste existante / ancien chemin d'exploitation de carrière
- chemin rural renforcé
- clôture et portail
- PDT poste de transformation
- PDL poste de livraison
- tables photovoltaïques et ancrages
- container de stockage

0 50 mètres



a



b

Vues état actuel du chemin communal n°2 qui sera renforcé

Caractéristiques de(s) voie(s) d'accès

Nom	Voie communale n° 3	Nom	Chemin rural n° 2 renforcé (Chemin des Tailles)
Nature juridique	Domaine public communal (communes de Bray-Saint-Aignan et/ou de Bonnée)	Nature juridique	Domaine privé communal affecté à l'usage du public (communes de Bray-Saint-Aignan et/ou de Bonnée)
Largeur	entre 6 et 7 mètres selon les tronçons	Largeur	4 mètres
Revêtements	Bitume	Revêtements	Grave calcaire compactée
Portance	Stationnement 16 T par véhicule ou 9 T par essieu	Portance	Stationnement 16 T par véhicule ou 9 T par essieu
Usage	Desserte communale, usage agricole, accès SDIS	Usage	Desserte communale, usage agricole et accès principal au projet
Nom	Piste existante / ancien chemin d'exploitation de la carrière	Nom	Piste calcaire créée
Nature juridique	Domaine privé	Nature juridique	Domaine privé
Largeur	4 mètres	Largeur	4 mètres
Revêtements	Ancienne piste calcaire recouverte d'herbe	Revêtements	Grave calcaire compactée
Portance	Non connue	Portance	Stationnement 16 T par véhicule ou 9 T par essieu
Usage	Usage agricole et accès au projet, accès SDIS	Usage	Usage agricole et accès au projet, accès SDIS

Les pistes créées, le chemin communal renforcé et les voies communales respecteront les prescriptions techniques du SDIS 45 (dimensions, portance, etc.).

DPC

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

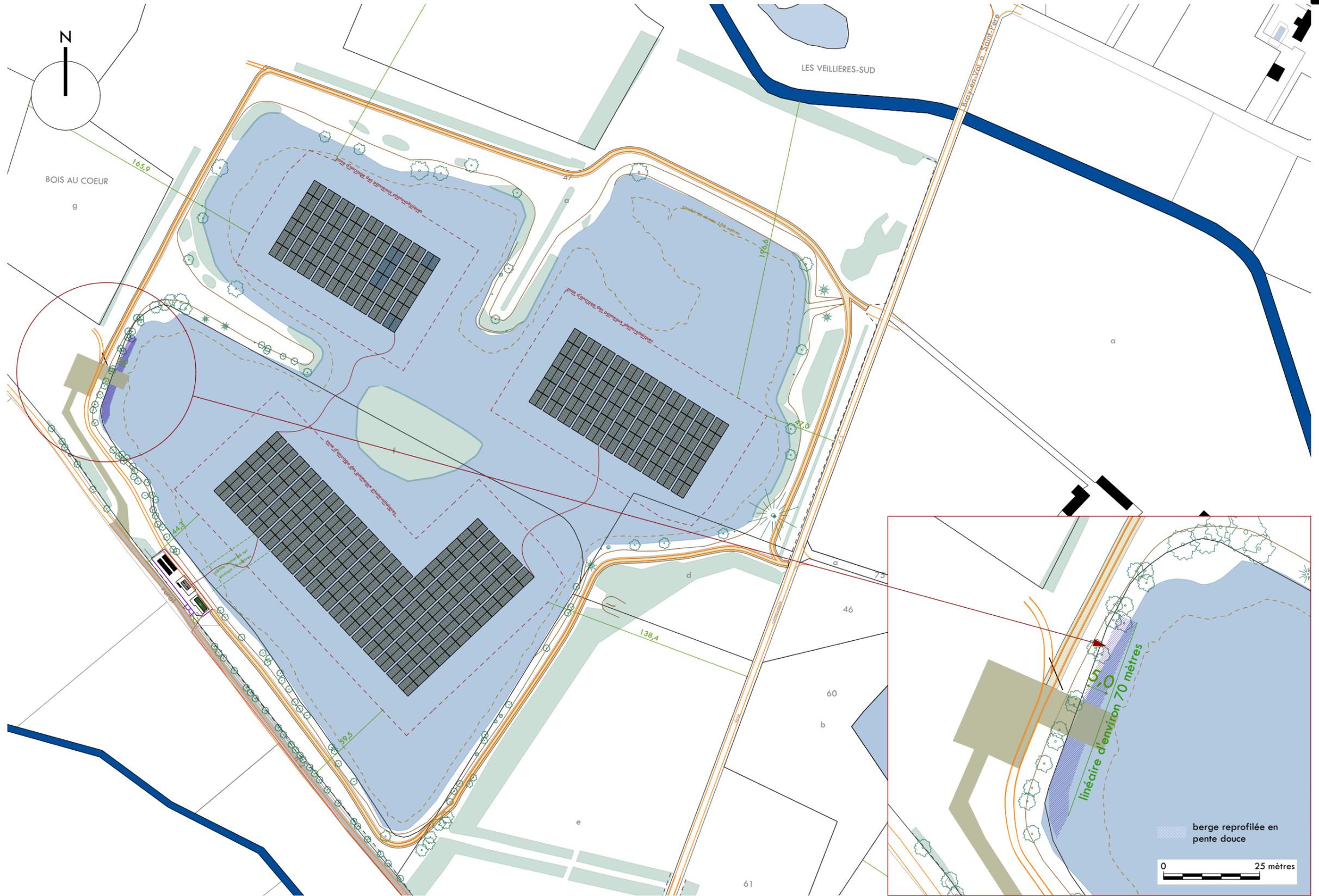
Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX

-  talus
-  voies et chemins existants
-  trame végétale interne
-  parcelles
-  réseau électrique
-  courbe de niveau (108 m)
-  surface hydraulique
(niveau d'eau mesuré en
mars 2022)
-  berge reprofilée en pente
douce
-  piste calcaire créée
-  piste existante / ancien
chemin d'exploitation de
carrière
-  chemin rural renforcé
-  clôture et portail
-  PDT poste de transformation
-  PDL poste de livraison
-  tables photovoltaïques
et ancrages
-  container de stockage

0 50 mètres



PC2

2/3 plan masse spécifique aux modifications du terrain au 1/2500 et 1/1000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

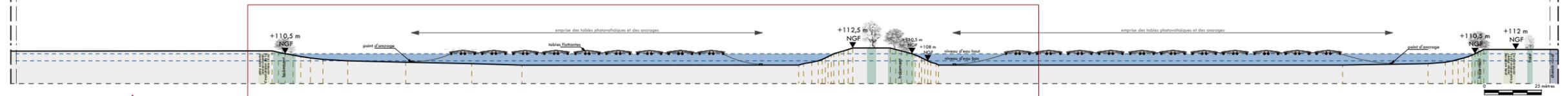
Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX

Nord-ouest

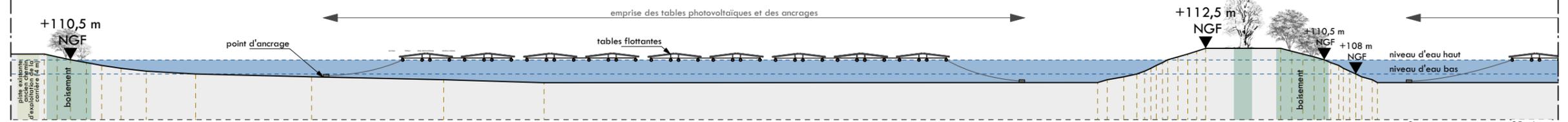
Sud-est



coupe AA 1/1600

Nord-ouest

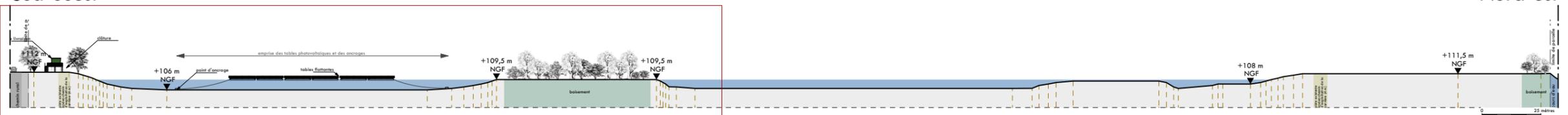
Sud-est



zoom coupe AA 1/800

Sud-ouest

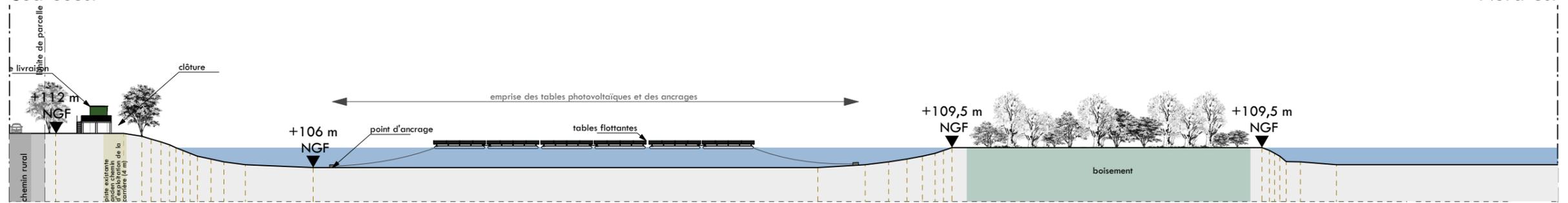
Nord-est



coupe BB 1/1550

Sud-ouest

Nord-est



zoom sur coupe BB 1/800

PC3

2/4 coupes au 1/1600, 1/1550 et au
1/800



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycrau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Demande de Permis de Construire



213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles CEDEX

Projet de parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint Aignan (étang Ouest)

Commune de
Bray-Saint Aignan (45460)

3/détails

3/1 plan et façades des postes de transformation	1/125	PC5
3/2 plan et façades du poste de livraison	1/125	PC5
3/3 plan et façades du local de stockage	1/50	PC5
3/4 plan et élévation sur le portail	1/50	PC5
3/5 plan des tables	1/200	PC5
3/6 plan de l'entrée du parc	1/250	PC5

Édition du 31 octobre 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

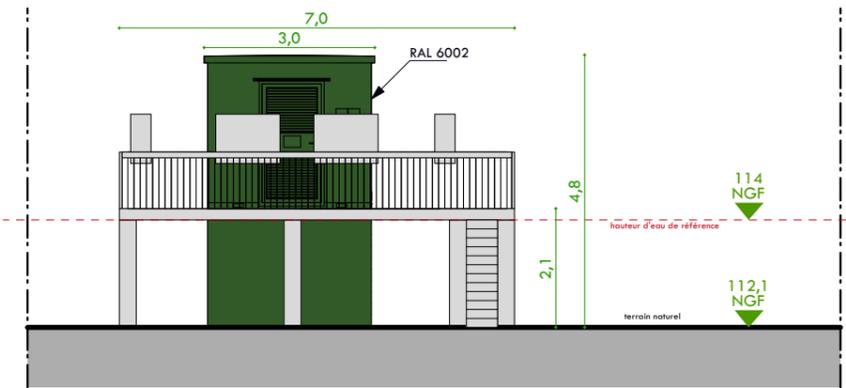
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)

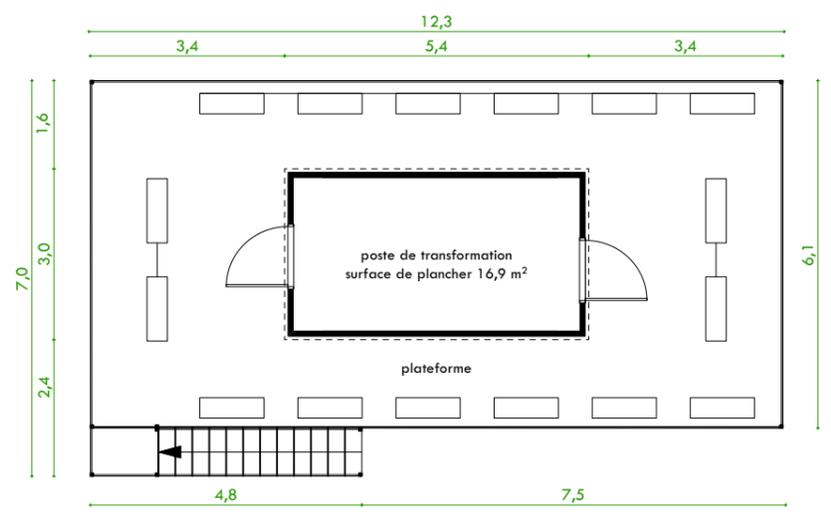
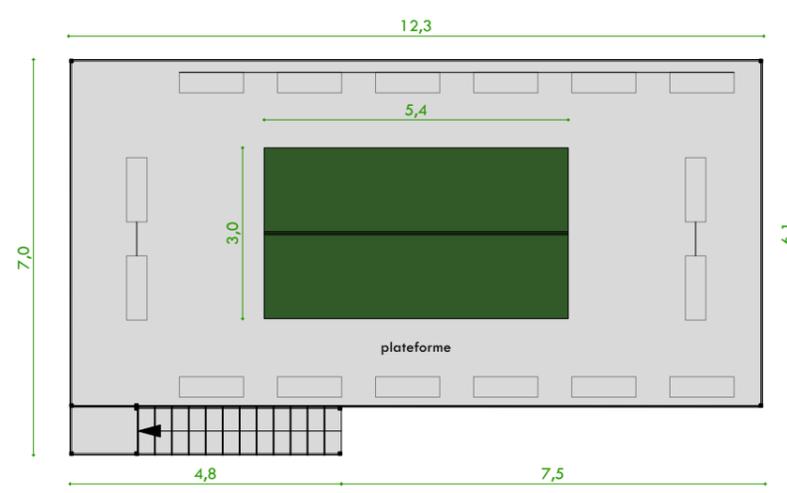


213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



Façades avant et arrière

Façades latérales



Vue de dessus

Plan



PC5

3/1 plan et façades de détail
des postes de transformation au 1/125



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

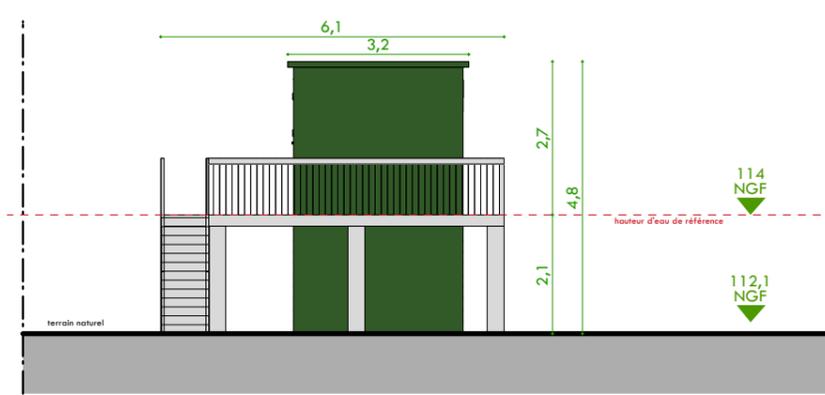
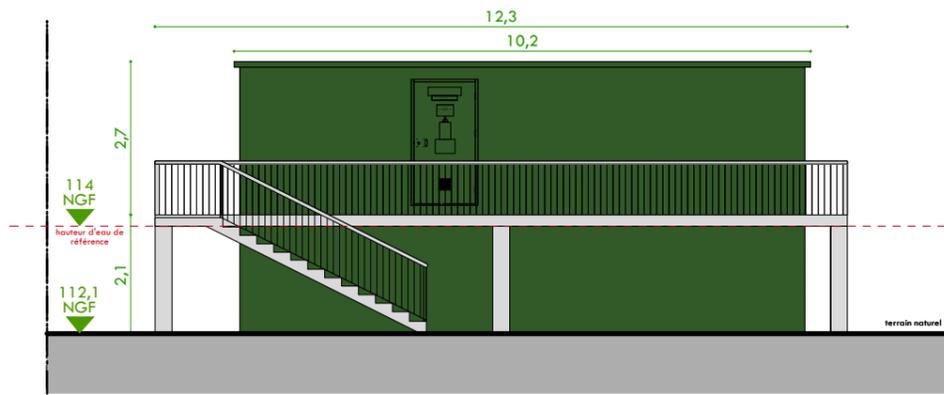
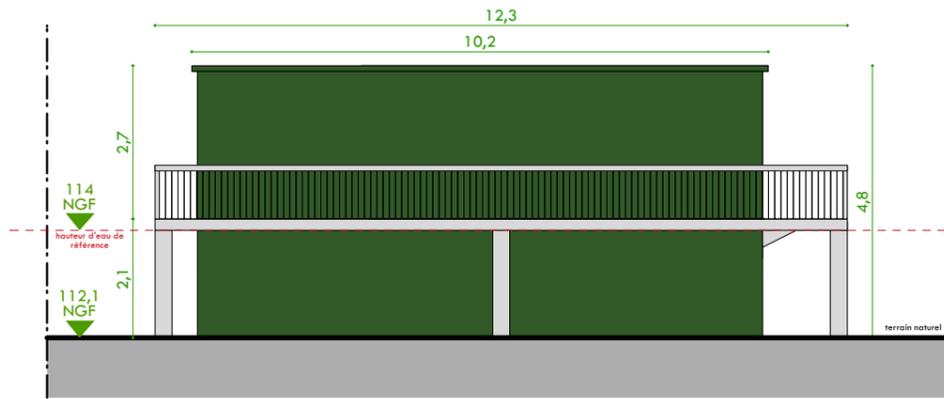
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)

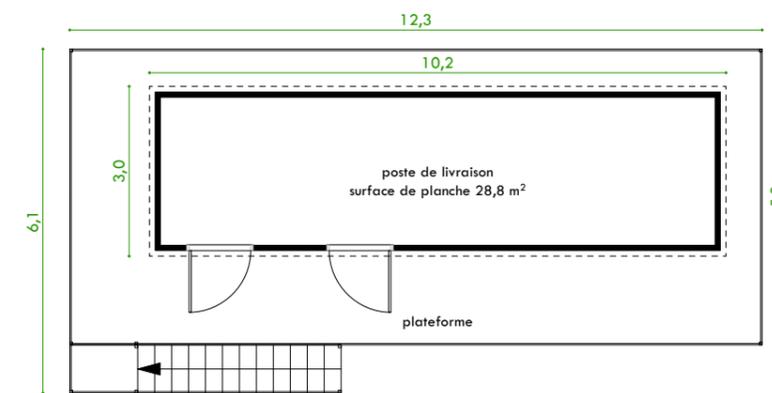
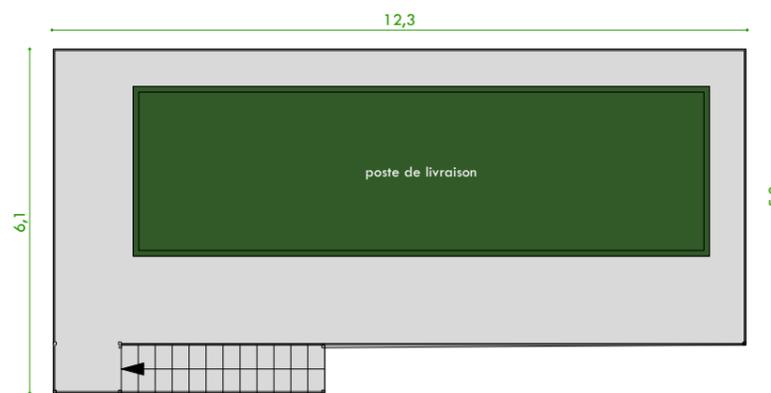


213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



Façades avant et arrière

Façades latérales



Vue de dessus

Plan



PC5

3/2 plan et façades de détail du poste de livraison au 1/125



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycrau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

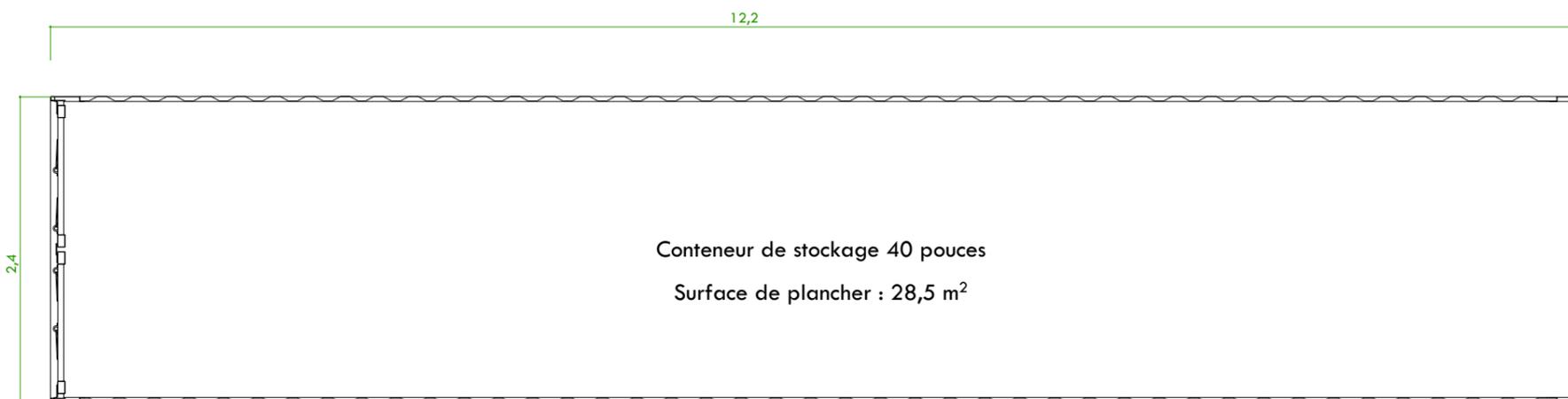
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

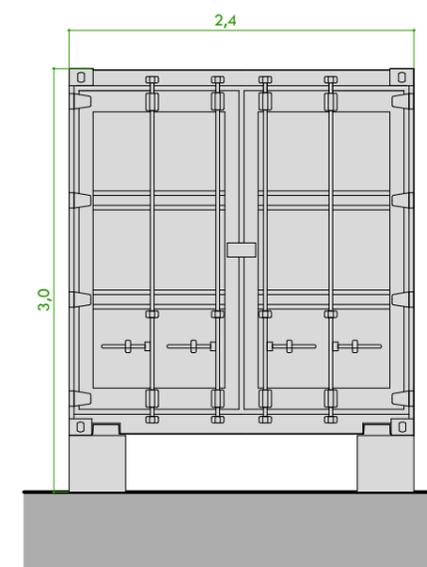
Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



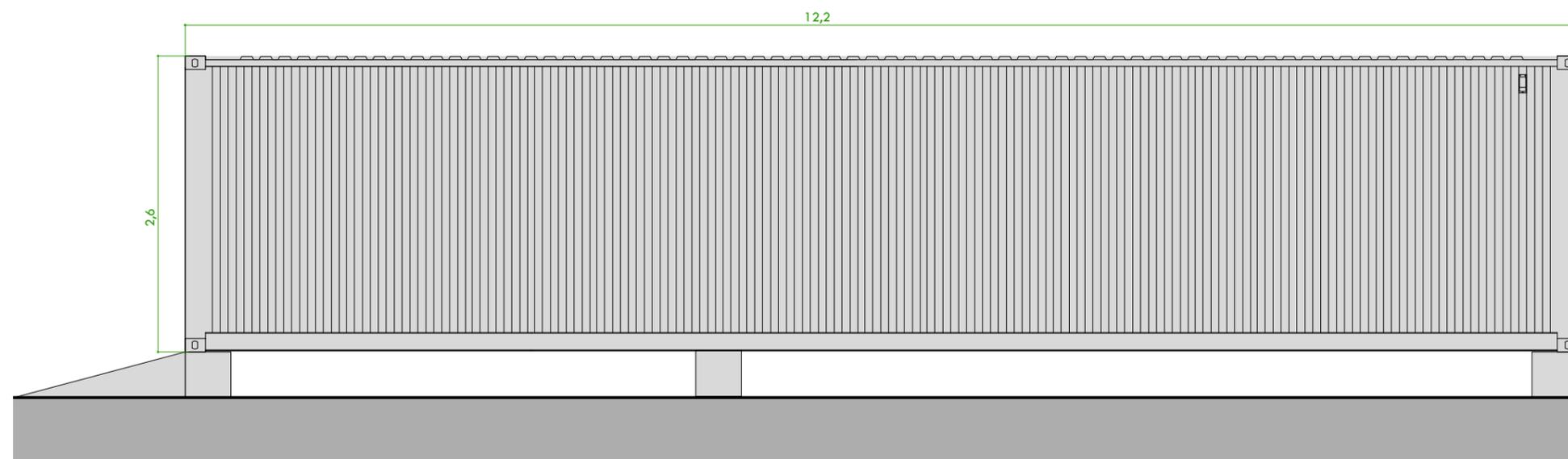
213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



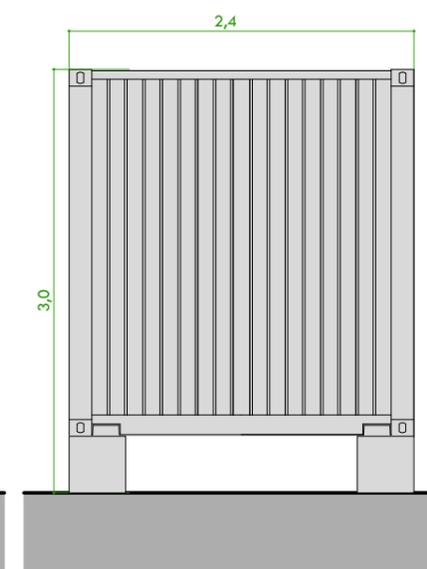
Plan



Façade avant



Façade latéral



Façade arrière



DPC

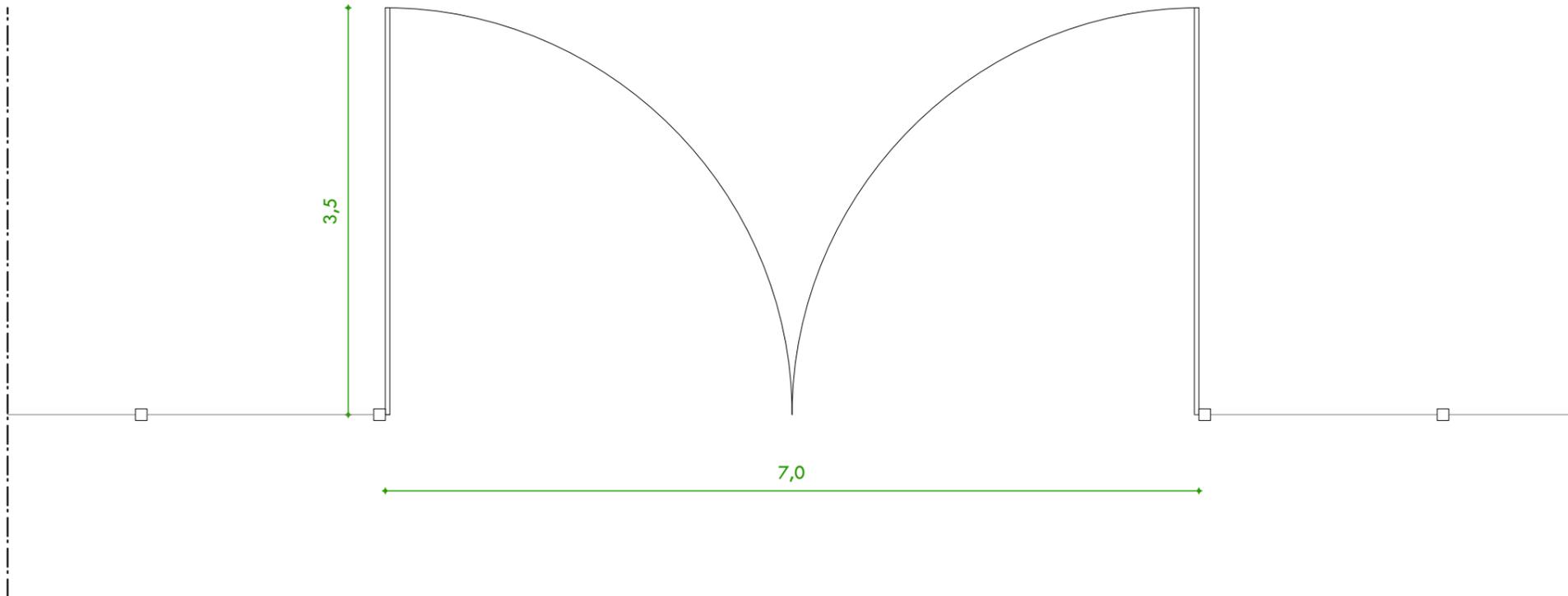
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

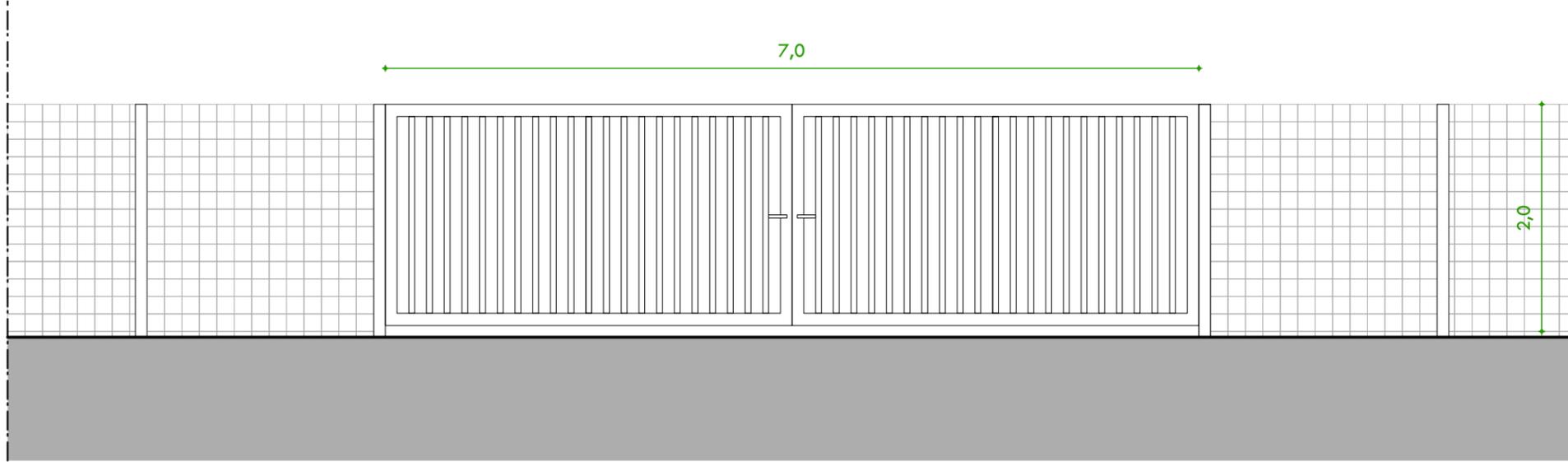
Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



Plan



Élévation



PC5

3/4 plan et élévation du portail au 1/50



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier ycau
CARNEIRO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

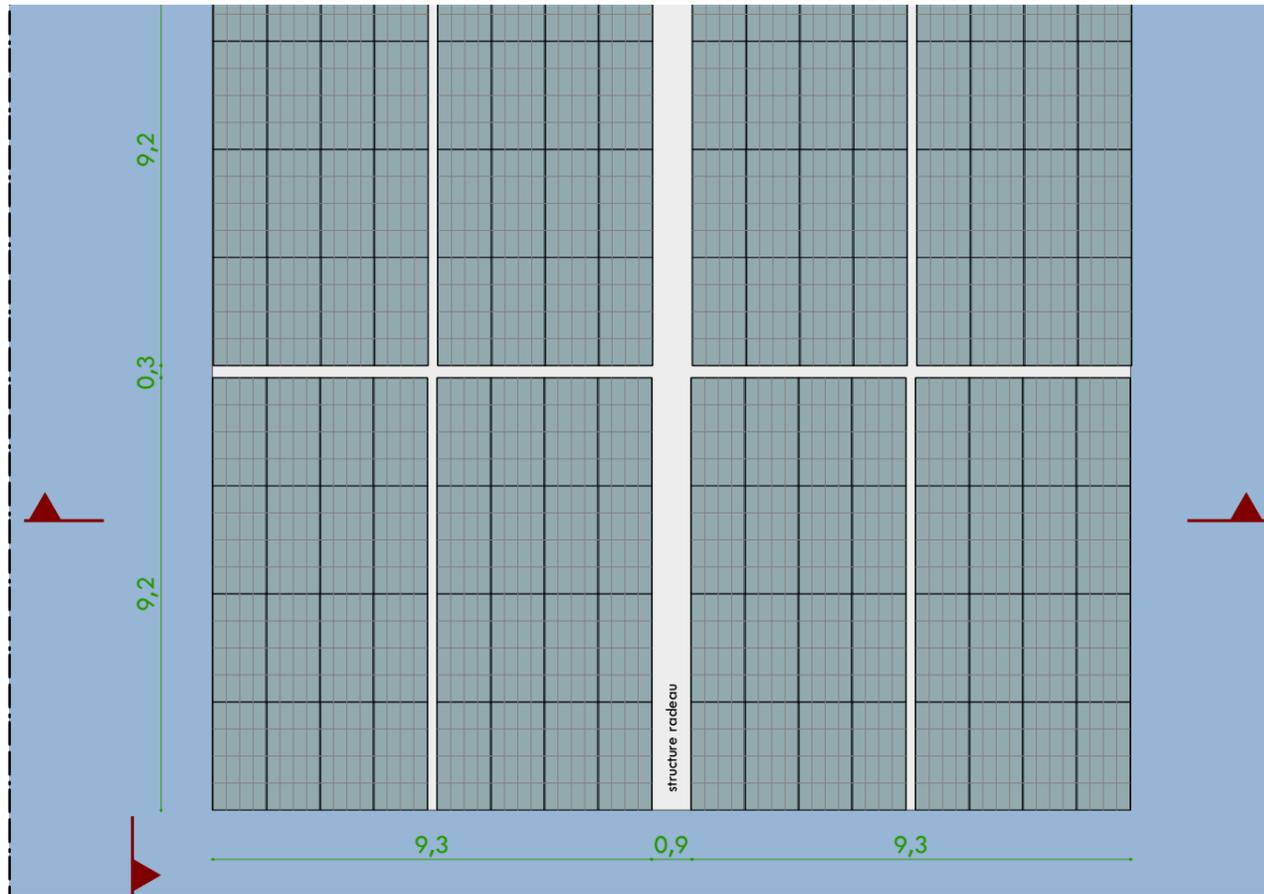
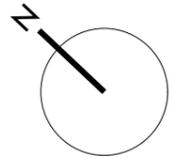
Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



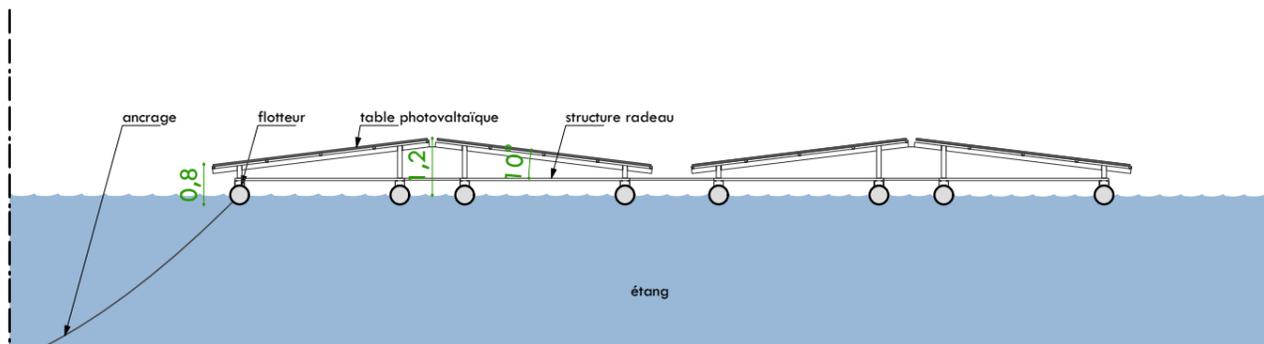
213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



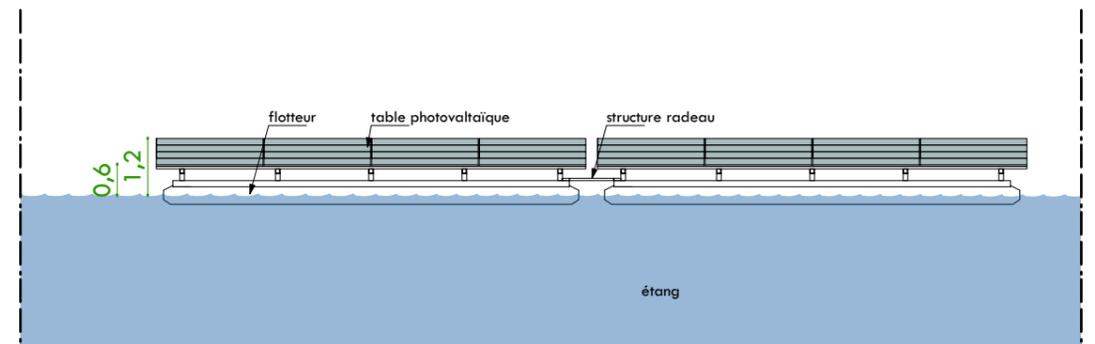
Extrait de plan sur les tables



Localisation du détail



Coupes transversale sur les tables



Vues de face longitudinale sur les tables

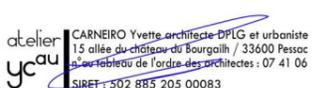


PC5

3/5 plan de détail des tables au 1/150



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX

- talus
- voie existante
- trame végétale interne
- parcelles
- réseau électrique
- courbe de niveau (108 m)
- surface hydraulique (niveau d'eau mesuré en mars 2022)
- piste existante / ancien chemin d'exploitation de carrière
- clôture et portail
- PDT poste de transformation
- PDL poste de livraison
- tables photovoltaïques et ancrages
- container de stockage



PC5

3/6 plan de détail de l'entrée du site au 1/250



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Demande de Permis de Construire



213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles CEDEX

Projet de parc photovoltaïque flottant de Bray-Saint Aignan (étang Ouest)

Commune de
Bray-Saint Aignan (45460)

4/volet paysager

4/1 notice paysagère	PC4
4/2 notice paysagère	PC4
4/3 vue du site avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/4 vue du site avant et après intégration du projet	PC6 /PC7
4/5 vue du site avant et après intégration du projet	PC6 /PC7

Édition du 31 octobre 2023



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
ycau
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15 allée du château du Bourgaillh / 33600 Pessac
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Établie d'après l'article R 431-8 du Code de l'Urbanisme

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX

Le projet de parc photovoltaïque flottant est situé sur la commune de Bray- Saint Aignan dans le département du Loiret. L'objet de la présente demande de permis de construire concerne la société Bray Énergies.

Le parc se compose de 504 tables flottantes de modules photovoltaïques, 1 poste de transformation et 1 poste de livraison. Il présente une puissance d'environ 4,6 MWc.

La commune de Bray-Saint-Aignan est régie par un Plan Local d'Urbanisme. Le projet de parc photovoltaïque respecte les dispositions réglementaires prévues dans le document d'urbanisme en vigueur. Le projet est implanté en zone classée Ni : secteur naturel et forestier qu'il y a lieu de protéger en raison de la qualité de ses sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt. Il est compris dans le PPRi de la Loire "Val de Sully". Les parcelles sont concernées par la servitude d'utilité publique (PM1) PPRM (plans de prévention des risques miniers).

Il y est autorisé les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installées sur le sol appartiennent à cette destination de constructions.

Le projet de parc photovoltaïque flottant est soumis au Code de l'Urbanisme et plus précisément aux articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants.

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS, DES CONSTRUCTIONS, DE LA VÉGÉTATION ET DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le terrain existant est occupé par une étendue d'eau issue de l'exploitation d'une ancienne carrière. L'étendue d'eau est bordée de parcelles boisées dont les boisements sont en partie des EBC (Espaces boisés classés) qui limitent les perceptions depuis les voies desservant le secteur.

Plusieurs chemins existent sur le site. Ils sont réutilisés pour desservir le parc photovoltaïque flottant.

PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

Aménagement du terrain, modifications et suppressions

Le projet de parc photovoltaïque s'est attaché à conserver les éléments hydrographiques et topographiques du site. Le franchissement des fossés, si besoin est au jour de la construction, est ainsi réalisé au moyen de ponts cadres ou de busages pour les voiries, ne faisant pas obstacle au libre écoulement de l'eau. Les chemins existants sont réutilisés.

Les aménagements (piste et plateformes) seront neutres en termes de déblais/remblais.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles

Le projet consiste dans l'installation de tables de panneaux photovoltaïques et des aménagements de voiries associées. Les tables sont installées à la surfaces d'étendue d'eau sur des système de flotteurs ancrés au fond du lac (à proximité des berges). Les ancrages ont été dimensionnés afin de permettre aux îlots flottants de s'adapter aux variations du niveau d'eau entre les plus basses eaux et les plus hautes eaux.

Les installations flottantes du projet sont composées de plusieurs éléments préfabriqués. Ils seront assemblés sur site.

Le raccordement entre le parc photovoltaïque flottant et le poste de transformation se fera avec des câbles insérés dans des gaines flottantes.

La construction des locaux techniques est réalisée pour recevoir le poste de transformation, le poste de livraison et la pose de 2 conteneurs de stockage nécessaires à l'exploitation du site.

Le postes de transformation abrite les onduleurs, transformateurs ainsi que tout le matériel électrique nécessaire. Il est positionné à l'intérieur de la clôture.

Les équipements sensibles (poste de transformation et poste de livraison) ont été surélevés afin d'être placés au-dessus des hauteurs d'eau de référence du PPRi.

Le poste de livraison est localisé à l'entrée du site, en bordure d'un chemin d'accès. Il est accessible facilement par les services de secours et par les techniciens.

Le poste de livraison dispose des organes de coupures d'urgence du parc photovoltaïque afin de permettre la coupure en cas d'intervention des services de secours.

Parcelle de localisation du projet			
Section	Parcelle	Surface	Adresse
ZK	47	337430	Lieu-dit Bois au cœur Commune de Bray-Saint Aignan
Surface totale		337430 m ²	

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



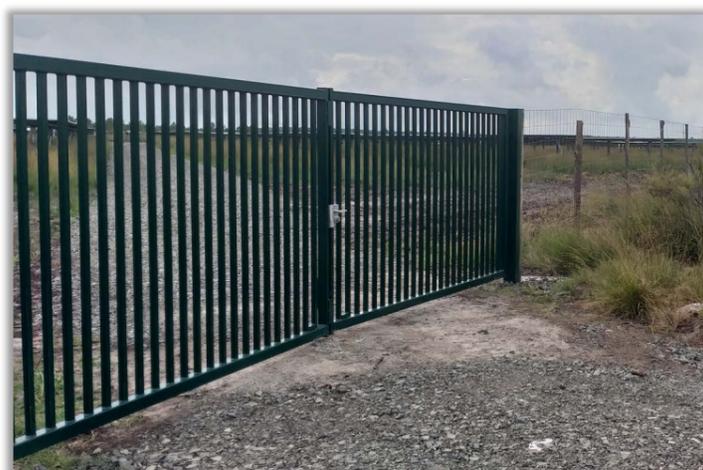
213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



Poste technique



Chemin de terre battue stabilisée



Portail et clôture

Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements situés en limites de terrain

Les postes techniques du parc photovoltaïque sont ceints par une clôture de 2 mètres de hauteur. Elle préservera l'intégrité des ouvrages contre les intrusions, dégradations et vols. La finition de l'ensemble sera soignée, notamment les abords des postes (accès, sol). Le revêtement utilisé sera un granulat local et l'entretien se fera comme pour la voie d'accès. Un portail métallique ouvrira un accès de 7 mètres de large dans la clôture autour des postes techniques. Les mesures concernant la végétation sont présentées en détail dans l'étude d'impact jointe au permis de construire.

Matériaux et couleurs des constructions

Le poste de livraison sera de type préfabriqué en maçonnerie. Les façades seront de couleur verte (RAL 6002) pour faciliter son intégration dans le paysage. Le poste de transformation sera de type préfabriqué, les façades sont en acier également de couleur verte (RAL 6002). Le local de stockage est un conteneur de couleur grise. Le parc photovoltaïque en lui-même sera composé de modules assemblés sur des structures métalliques pour constituer une table fixe. Les tables seront placées sur des flotteurs qui sont ancrés avec des "poids morts" en fond de plan d'eau. Les tables et les flotteurs seront aisément retirés à la fin de l'exploitation de la centrale, avec la remise en état du site.

Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Les chemins existants sont réutilisés. Des voies d'accès seront créées afin d'accéder au parc solaire photovoltaïque. Le parc photovoltaïque ne nécessite pas la présence de personnel permanent, car il est supervisé et surveillé à distance. Les téléopérateurs déclenchent des interventions selon les désordres éventuellement constatés. L'ouvrage fait l'objet d'une maintenance préventive régulière (1 à 2 fois par an). Des voiries seront aménagées à des fins de maintenance et de circulation des engins. Elles intègrent des surlargeurs, et créent de facto les emplacements de stationnements nécessaires pour les opérations de maintenance.

Aménagements répondant aux préconisations pour la protection de la forêt contre les incendies

Des pistes de circulation pour les engins d'intervention pour la lutte contre les incendies sont mises en place : une piste de 4 mètres de large. Un portail permettra aux sapeurs-pompiers de pénétrer dans l'enceinte des postes techniques si besoin. Des panneaux d'informations seront installés aux abords du site, indiquant les modalités d'intervention d'urgence. Des zones de retournements en bout de piste permettront aux sapeurs-pompiers de faire demi-tour. Une zone de mise à l'eau de 10 mètres sera maintenue en phase d'exploitation. L'ancienne piste d'exploitation des carrières pour être utilisée par les sapeurs-pompiers. La navigation autour de l'installation photovoltaïque flottante sera possible sur le périmètre complet sans impasse. Les caractéristiques des voies à destination de la défense incendie sont les suivantes :

- largeur 4 mètres minimum,
- hauteur libre 3,5 mètres
- virage rayon intérieur 11 mètres
- surlargeurs S=15/R dans les virages de rayon inférieur à 50 mètres,
- résistance des revêtement de sol supportant le stationnement de 16 tonnes en charge (9 tonnes par essieu)
- pente < 15%

Pris en compte du Plan de prévention du risque inondation

La compatibilité avec le PPRI des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre a été étudiée pages 217 à 219 de l'étude d'impact. L'étude d'impact a démontrée que le projet serait compatible avec le PPRI des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre car "les aménagements ont été conçus de manière à résister au risque d'inondation. De plus, en cas de crue, le projet ne sera pas de nature à aggraver les dégâts liés à cet aléa. L'impact brut concernant ce risque est ainsi considéré comme très faible et n'implique pas de mesure supplémentaire."

Reconstitution des berges en pentes douces

Dans le cadre des mesures compensatoires du projet, il est prévu de réaménager les berges impactées pendant le chantier en pente douce. Les berges, actuellement en pente raide, seront reprofilées en pente douce sans apport de matériaux extérieur. Cet aménagement sera donc neutre en termes de déblais/remblais. Les berges seront réaménagées sur environ 5 mètres de largeur contre 2 mètres actuellement et de manière moins régulière qu'en l'état actuel permettant ainsi un gain écologique notable.

DPC

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



Vue du site avant intégration du projet



Vue du site après intégration du projet



Localisation du point de vue



localisation des points de vue

PC6
PC8

4/3 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



Vue du site avant intégration du projet



Vue du site après intégration du projet



Localisation du point de vue



localisation des points de vue

PC6
PC7

4/4 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
31 octobre 2023

Projet de construction de
parc photovoltaïque
flottant de Bray-Saint
Aignan

Commune de
Bray-Saint Aignan
(45460)



213, Cours Victor Hugo
33323 Bègles CEDEX



Vue du site avant intégration du projet



Localisation du point de vue



Vue du site après intégration du projet



localisation des points de vue

PC6
PC7

4/5 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 83 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

